



Le 21/03/25

## **SYNDICAT C.G.T. DES TERRITORIAUX DE ROUEN**

53 Bourg l'Abbé - 76000- ROUEN

Tél : 06 61 34 82 74

E.Mail : [territoriauxrouen@free.fr](mailto:territoriauxrouen@free.fr) ou [syndicat.cgt@rouen.fr](mailto:syndicat.cgt@rouen.fr)

**Monsieur le Maire,**

L'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, une réduction de l'indemnisation des fonctionnaires territoriaux en congé de maladie ordinaire. Désormais, les agents percevront 90 % de leur traitement durant les trois premiers mois d'arrêt, contre 100 % précédemment, puis 50 % les neuf mois suivants. Cette mesure suscite une vive inquiétude parmi les agents municipaux, notamment en raison de son impact sur leur pouvoir d'achat et leurs conditions de vie.

**Il est important de noter que, selon le principe de libre administration des collectivités territoriales, il est possible pour une municipalité de compenser cette diminution en adoptant une délibération spécifique.**

L'assemblée délibérante d'une collectivité peut prévoir le maintien des indemnités attachées à l'exercice des fonctions aux fonctionnaires placés en congé de maladie ordinaire, dans des conditions aussi favorables que celles prévues pour les fonctionnaires de l'État. Ceci a été confirmé par le Conseil d'État dans son arrêt n°462452 du 4 juillet 2024.

Plusieurs municipalités ont annoncé leur intention de garantir une indemnisation à 100 % pour leurs agents en adoptant une délibération en ce sens. Ces initiatives montrent que les employeurs territoriaux ont la possibilité d'agir pour préserver les droits de leurs agents victimes d'une double peine, la maladie et le salaire.

**Concernant ce sujet, envisagez-vous d'adopter une délibération garantissant le maintien intégral de l'indemnisation des arrêts maladie pour les agents municipaux ? Prévoyez-vous de surseoir la mise en place de cette sanction en attendant d'un dialogue social sur ce sujet ? Une prise de position claire de votre part est essentielle pour informer les agents et éviter une rupture d'égalité entre collectivités et administrations de la même agglomération.**

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Pour la Cgt Ville de Rouen  
LAROSE Guillaume Secrétaire Général